

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2022**

Sont présents :

Alain ABSCHEIDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Nicole FERRY

Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL,

Joël MAIRE, Jean FELTER, Yoann GOLLER,

Est excusé : Sébastien BARTH ayant donné pouvoir à Frédéric LATRAYE

Est nommée secrétaire : Chantal DILLET

- **ORDRE DU JOUR**



Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le compte administratif normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du receveur, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen :

	Dépenses	Recettes	Réalisations 2021
Section de fonctionnement	160 340,23 €	185 927,05 €	25 586,82 €
Section d'investissement	198 104,51 €	162 578,32 €	- 35 526,19 €

Budget primitif 2022

Après avoir examiné les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2022 le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 2022 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	288 966,81 €	288 966,81 €
Section d'investissement	234 082,87 €	234 082,87 €

Taux des taxes locales 2022

Depuis de nombreuses années la fiscalité de la commune n'a pas été augmentée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2022 (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

Taxe foncière (bâti)	47,02 %
Taxe foncière (non bâti)	32,15 %

Participations communales 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité les participations communales 2022 :

- Commission syndicale Biens Indivis Vicherey-Pleuvezain	7 000,00 €
- Sivom de la haute vallée de l'Aroffe	28 395,49 €
- Sivom de la vallée de l'Aroffe	7 206 €
- SMIC des vosges	160 €

Subvention aux associations

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de verser en 2022 une subvention aux associations ayant transmis leur rapport d'activités et financier 2021.

Règlement budgétaire et financier 2022

La commune est passée depuis le 01/01/2022 en comptabilité M57, dans celle-ci il y a lieu de voter un règlement budgétaire et financier, le conseil accepte celui-ci.

Programme d'actions 2022

Le maire a informé le conseil du programme d'actions ONF pour l'année 2022 et accepte celui-ci.

Subventions aménagement paysager maison bourahla

Le conseil donne son accord au maire pour demander des subventions au département, à la région et à l'état (DETR) pour la démolition et l'aménagement d'un espace arboré à la place des ruines actuelles.

Aides habitat EPCI 2022

Le conseil municipal accepte de reconduire le programme d'aides à l'habitat selon les conditions énoncées par la communauté de communes à savoir : 10 % communauté de communes

10 % commune

Pour les façades et les toitures : 600 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 600 € par la Commune, plafonnés à 6000 €

Pour l'isolation et la vacance des immeubles dégradés : 500 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à 5000 €

Pour le maintien à domicile.

500 € peuvent être octroyé pour les travaux lourds.

Pour les menuiseries extérieures

50 € par équipement peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 50 € par équipement par la Commune, plafonnés à 500 €

Les imprimés sont disponibles à la mairie.

Adhésion à la mission mutualisée RGPD protection des données au centre de gestion de Meurthe et Moselle

Pour rappel, le règlement européen n° 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25/05/2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, il est apparu que le centre gestion de Meurthe et Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités. Depuis 2018, nous adhérons à la mission mutualisée avec le centre de gestion, qui nous met à disposition son délégué à la protection des données pour un montant annuel de 30 €. Le conseil accepte de renouveler cette adhésion pour 2 ans.

Nouvelle adhésion au SMIC88

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), du SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP et de la commune de LESSEUX au Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges.

Renouvellement convention SIVOM de la vallée de l'Aroffe employé communal

Le conseil renouvelle la convention avec le SIVOM de la Vallée de l'Aroffe pour l'employé communal d'une durée hebdomadaire de 11 heures pour une durée de 9 ans.

Pour rappel, les affouages de 2020-2021 doivent être finis pour le 1^{er} mai 2022 et s'ils ne sont pas réalisés les droits seront perdus.

Bienvenue à :

Achille, né le 21 décembre 2021, au foyer de Mr et Mme DUVAUCHELLE
Félicitations aux parents.